

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Canada Place/Place du Canada 10th Floor/10e étage 9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper Edmonton Alberta T5J 4C3 Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Canada Place/Place du Canada 10th Floor/10e étage 9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper Edmonton Alberta T5J 4C3

Title - Sujet				
Water Purification Systems				
Solicitation No N° de l'invita	Date			
W7702-206223/A		2020-0	1-31	
Client Reference No N° de re	éférence du client			
W7702-206223				
GETS Reference No N° de re PW-\$EDM-206-11789	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME	
EDM-9-42164 (206)				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM			Mountain Daylight	
on - le 2020-03-13			Saving Time MDT	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur	
Brent Peters		edm206		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX		
(780) 235-8279 ()		(780) 497-3510		
(780) 235-8279 () (780) 497-3510 Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 560 RECEIVING 560 MOUNT SORRELL ROAD RALSTON Alberta T0J2N0 Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

DEMANDE DE PROPOSITION (DDP) SYSTÈMES DE PURIFICATION D'EAU DE TABLE POUR RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT POUR LA DÉFENSE CANADA, RALSTON (ALBERTA)

TABLE DES MATIÈRES

PARII	E 1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	BESOIN	
1.2 1.3	COMPTE RENDU	
	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.1	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4 6.5	DURÉE DU CONTRATRESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	8
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8 6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	9
ANNEX	(E A	10
BESC	OIN	10
ANNEX	KE B	12
BASE	E D'ÉVALUATION/DE PAIEMENT	12
ANNEX	KE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	15
INST	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	1.5

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires (s'il y a lieu)

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier ou exemplaire télécopieur) Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier ou exemplaire télécopieur)

Section III : Attestations (1exemplaire papier ou exemplaire télécopieur)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1exemplaire papier ou exemplaire télécopieur, s'il y a lieu)

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base d'évaluation / de paiement l'annexe B.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le non-respect de l'un des critères obligatoires suivants à la clôture de la demande de soumissions rendra votre soumission non conforme et ne sera plus prise en considération.

- a) Respect des termes et conditions contenus dans ce document.
- b) Fourniture de prix fermes pour toute des articles spécifiés à l'Annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM206
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'à l'acceptation finale de tous les produits livrables, y compris la période de garantie, la date la plus tardive étant retenue.

6.4.2 Date de livraison

La date de livraison préférée est le ou avant le 2020-03-31, mais la livraison sera acceptée après cette date.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Brent Peters
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Région de l'Ouest
Place du Canada, 10è étage
1000-9700 avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 4C3
Téléphone: 780-235-8279

Téléphone : 780-235-8279 Télécopieur : 780-497-3510

Courriel: Brent.Peters@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (sera inséré lors de l'attribution du contrat)

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID EDM206 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W7702-206223 EDM-9-42164

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3	Représentant de l'entrepreneur	(devrait être complété par le soumissionnaire)
Nom :	·	
	nisation:	
Adress	se:	
Téléph	hone :	
Téléco	opieur :	
Courrie	iel :	
Numér	ro d'entreprise - approvisionnement (NEA)	:
6.6	Paiement	
6.6.1	Base de paiement	
sera pa	payé des prix unitaires fermes précisé dans	tes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur s'l'annexe B, selon un montant total de\$. (à douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
interpre	rétation des travaux, à moins que ces chan	ut changement à la conception, toute modification ou ngements à la conception, ces modifications ou ces r l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.
6.6.2	Clauses du Guide des CCUA	
<u>H1000</u>	OC (2008-05-12), Paiement unique	
6.6.3	Paiement électronique de factures – c	ontrat
L'entre	epreneur accepte d'être payé au moyen de	l'un des instruments de paiement électronique suivants :
	 a. Carte d'achat Visa; b. Carte d'achat MasterCard; c. Dépôt direct (national et internat d. Échange de données informatise. e. Virement télégraphique (internat 	ées (EDI) ;

6.6.4 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé
 Responsables " du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur	_, et les relations entre les
parties seront déterminées par ces lois. (à remplir par le soumissionnaire un	iquement si elle
demande une iuridiction canadienne autre que l'Alberta)	

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales : biens (complexité movenne):
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement/l'Evaluation;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, clarifiée le _____ (s'il y a lieu), ou modifiée le (s'il y a lieu).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

<u>B7500C</u> (2006-06-16), Marchandises excédentaires <u>G1005C</u> (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A BESOIN

1. TITRE

SYSTÈMES DE PURIFICATION DE L'EAU ET ACCESSOIRES

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) a besoin d'un système de purification d'eau de table de remplacement pour deux de nos laboratoires.

3. ACRONYMES

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

EE Énoncé des besoins AT Autorité technique

4. DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES APPLICABLES

Aucun

5. EXIGENCES

5.1 Systèmes de purification d'eau de table

Spécifications – Conformément aux spécifications techniques minimales obligatoires ci-dessous :

Systèm	Système N ^o 1				
5.1.1	Eau traitée aux UV/UF : Le système doit fournir une eau de laboratoire de qualité biologie moléculaire traitée aux UV/UF de 18 MOhm/cm.				
5.1.2	Unités murales : Le système doit être fourni avec toutes les pièces de fixation nécessaire.				
5.1.3	Distributeur de table : Le système doit être fourni avec un distributeur qui repose sur la table au lieu de l'unité principale.				
5.1.4	Contrôle des distributeurs de table : Le fonctionnement du système est contrôlé à partir du distributeur de table ainsi que de l'unité principale.				
5.1.5	Poids sec maximum de l'unité principale : La partie murale doit avoir un poids sec inférieur à 20 kg, avec toutes les pièces de fonctionnement installées.				
Systèm	Système N ^o 2				
5.1.6	Eau traitée aux UV/UF : Le système doit fournir une eau de laboratoire de qualité biologie moléculaire traitée aux UV/UF de 18,2 MOhm.				
5.1.7	Installation : Le système doit être fourni avec toutes les pièces de fixation nécessaire.				
5.1.8	Source d'eau : Le système doit fonctionner avec de l'eau provenant d'une source d'eau désionisée domestique, ou de l'eau du robinet.				
5.1.9	Filtration : Le système doit comprendre un filtre à charbon actif pour éliminer les composés organiques.				

EDM206

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

W7702-206223 EDM-9-42164

5.1.10	Élimination des bactéries et des composés organiques aux UV : Le système doit comprendre une source UV capable d'éliminer les bactéries et l'humidité, les composés organiques.
5.1.1	Ultrafiltration : Le système doit comprendre une ultrafiltration pour l'élimination des particules de taille supérieure à 0,2 µm.
5.1.12	Taille du système : Une fois monté, le système ne doit pas dépasser 70 cm de hauteur, 50 cm de largeur et 45 cm de profondeur.

6. PRODUITS LIVRABLES

N°	Description	Qté.
6.1	Système de purification d'eau de table nº 1 décrit en 5.1	1 chacun
6.2	Système de purification d'eau de table nº 2 décrit en 5.2	1 ensemble

7. LANGUE DE TRAVAIL

Anglais.

8. LIEU DE LIVRAISON

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Suffield Édifice 560 560, chemin Mount Sorrell Ralston (Alberta) T0J 2N0 Canada

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-9-42164

ANNEXE B BASE D'ÉVALUATION/DE PAIEMENT

Base d'évaluation :

A. Tableau de conformité – spécifications de rendement obligatoires minimales

Une liste complète des spécifications obligatoires minimales de rendement figure dans le « Tableau de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

- 1. Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
- 2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification fonctionnelle en consignant cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte du Tableau de conformité.
- 3. Les documents techniques justificatifs, notamment fiches signalétiques, brochures techniques, photographies ou illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture des soumissions, et chacune des spécifications de rendement figurant dans le Tableau de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs donnent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
- 4. Si les documents justificatifs susmentionnés ne pas sont fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée d'emblée.
- 5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DDP).
- 6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de rendement obligatoires, une soumission sera jugée irrecevable et sera rejetée.

À remplir par le soumissionnaire :

N° de spec. de 'Annexe A	En conformité? (O ou N)	Référence de la documentation technique (inclure le numéro de page de la soumission où se trouvent les informations justificatives) et / ou fournir une description.
Système d	e purification	d'eau nº 1
5.1.1		
5.1.2		
5.1.3		
5.1.4		

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier N° CCC EDM-9-42164

5.1.5		
Système d	e purification	n d'eau n° 2
5.1.6		
5.1.7		
5.1.8		
5.1.9		
5.1.10		
5.1.11		
5.1.12		

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-9-42164

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Base de paiement :

- Les prix fermes sont en dollars canadiens, excluent les taxes applicables, sont à destination franco bord (FAB) et comprennent tous les frais, le cas échéant (les frais de livraison, les frais de déchargement, les frais supplémentaires pour le carburant, les droits de douane et les frais de courtage).
- 2. Les taxes applicables seront indiquées sur une ligne distincte sur les factures subséquentes.
- 3. Toutes les lignes du tableau doivent être remplies pour que la soumission soit jugée recevable. Si une ligne n'est pas remplie, une note de zéro sera accordée pour les besoins de l'évaluation.

À remplir par le soumissionnaire :

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1.	Système de purification d'eau de table nº 1 décrit à l'annexe A	2 chacun	\$	\$
2.	Système de purification d'eau de table nº 2 décrit à l'annexe A	1 chacun	\$	\$
	\$			

Marque et modèle offerts pour système n° 1 :	
Marque et modèle offerts pour système n° 2 :	
La date préférée pour les articles ci-dessus est le 31 mars 2020 ou avant, mais si peut être respectée, la meilleure date de livraison disponible que nous pourrions ou avant le	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

EDM-9-42164

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM206 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

(Le soumissionnaire doit remplir si applicable)

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :		
	() Carte d'achat VISA ;
	() Carte d'achat MasterCard ;
	() Dépôt direct (national et international) ;
	() Échange de données informatisées (EDI) ;
	() Virement télégraphique (international seulement).